

Chèque annuel de formation

Rapport 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Rapport établi par
Grégoire Evéquoz, Directeur général
et le Service de la formation continue
Mai 2009

Introduction

Le Chèque annuel de formation (CAF) a été introduit dans le canton de Genève en janvier 2001. Il a pour but d'encourager les adultes à améliorer leur niveau de formation, à développer leur culture générale ou leurs qualifications professionnelles.

Ce rapport répond aux exigences de l'article 12, alinéa 2, de la Loi sur la formation continue des adultes (C2 08) ; son objectif est d'informer le Grand Conseil quant à l'utilisation du CAF.

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les principales caractéristiques du public ayant bénéficié du Chèque annuel sur la base de la statistique 2008.

(Annexe 1)

- Les statistiques de l'offre globale de formation continue dans le canton et la part des cours payés au moyen du Chèque annuel.

(Annexe 2)

Avertissement :

Les données chiffrées présentées dans ce rapport sont issues des réponses fournies par les bénéficiaires ayant répondu au questionnaire de l'OFPC. La représentation de leur valeur absolue doit en conséquence être considérée avec réserve, au profit de leur évolution en termes de pourcentages annuels, plus significative.

Les Chèques délivrés en 2008

Caractéristiques du public et de la demande

Voir Annexe 1

Remarque : depuis le 1^{er} janvier 2001, l'introduction du Chèque annuel de formation permet d'acquérir des informations très utiles, indisponibles jusqu'ici, sur les caractéristiques des adultes qui se forment dans le canton de Genève.

Poursuite de l'accroissement de la demande

7'412 demandes de CAF ont été enregistrées en 2008, soit une augmentation de 11.4% par rapport à 2007 et 4'943 demandes ont été acceptées, soit 67% des demandes enregistrées.

La valeur moyenne de chaque CAF délivré est de Fr. 644.- soit un peu plus de Fr. 100.- de moins que la valeur maximale du Chèque. Ceci s'explique par le fait que, pour la plupart des formations suivies par les bénéficiaires d'un Chèque, les taxes d'inscription sont inférieures à Fr. 750.-, en particulier pour les cours de langues qui représentent 64% des cours demandés. Il apparaît aussi que près de 10% de l'ensemble des bénéficiaires ont demandé et obtenu plusieurs Chèques pour le financement de cours différents.

Une majorité de femmes entre 21 et 45 ans

Concernant l'âge et le sexe les chiffres sont globalement stables. Les femmes sont majoritaires (64%); ce sont toujours les tranches d'âge de 21 à 45 ans qui sont les plus nombreuses (46% de 21 à 30 ans, 38% de 31 à 45 ans). Quant à la nationalité des demandeurs, 52% sont d'origine suisse.

Forte augmentation des CAF octroyés à des personnes en recherche d'emploi

La répartition des personnes ayant bénéficié du CAF en 2008 selon leur situation professionnelle a fortement évolué : 21.6% se sont déclarés en recherche d'emploi alors qu'ils n'étaient que 4,3% en 2007.

Évolution du nombre de personnes sans qualifications bénéficiaires du CAF

La proportion de personnes bénéficiaires d'un Chèque annuel de formation déclarant n'avoir pas dépassé le niveau de fin de scolarité obligatoire est avec 23% proche de la moyenne des cinq années précédente (21% en 2007, 26% en 2006, 27% en 2005 ; 26% en 2004 ; 17% en 2003). Cette proportion, comparée à celle estimée dans la population active de Genève (20%), reste significative. On rappellera qu'en 2001, année d'introduction du dispositif (encore peu connu du public), cette proportion était de 16%.

La structure professionnelle des demandeurs-euses est très diverse

31% des bénéficiaires proviennent du domaine des services de types commerce, finance & administration. 25% sont issus du domaine de l'enseignement et du travail social. Le domaine de l'alimentation, de l'hôtellerie et de la restauration représente 17% des bénéficiaires du Chèque, suivi de l'industrie et de l'artisanat avec 10%.

Langues et Gestion & administration en tête des demandes

Concernant les domaines de formation, les langues, la gestion & administration et l'informatique restent en tête dans des proportions sensiblement identiques (Langues : 2008 : 64% ; 2007 : 63% ; 2006 : 61%. Gestion & administration : 2008 : 13% ; 2007 : 14% ; 2006 : 14%. Informatique : 2008 : 8% ; 2007 : 9,1% ; 2006 : 8,3%). A eux seuls, ces trois domaines constituent 85% de la demande en 2008 (2007 : 86% ; 2006 : 83%).

4 personnes sur 6 n'ont pas suivi une formation au cours des 12 derniers mois

En 2008, 68% des personnes ayant obtenu un CAF (2007 : 72% ; 2006 : 79%) n'avaient pas suivi une formation au cours des douze mois précédents. La tendance baissière de cet indicateur révèle la dissémination d'un «réflexe formation» réjouissant, effet probable des politiques de promotion de la formation tout au long de la vie, mais aussi conséquence statistique liée à la durée d'existence du CAF. Corollairement, l'impact du Chèque annuel de formation en faveur du public pas ou peu engagé dans la formation continue reste considérable (presque 3/4 des bénéficiaires).

Avant tout améliorer sa situation personnelle et professionnelle

24% des personnes disent se former pour améliorer leur situation professionnelle ; 9% pour améliorer leur situation personnelle. Dans 9% des cas les raisons évoquées pour suivre une formation sont liées à la recherche d'un emploi. Ces chiffres doivent être interprétés en tenant compte du fait que les personnes en formation, demandeuses d'emploi et inscrites au chômage, ne bénéficient pas du Chèque annuel si leur formation est déjà financée par l'assurance chômage. Une proportion non négligeable des personnes en formation pour retrouver un emploi n'est donc pas représentée dans les chiffres du présent rapport. Des motivations telles que l'obtention d'un titre officiel ou le développement de la culture générale sont en nette

**Origine de
l'information sur
l'existence du CAF
et canal d'accès au
CAF: fort succès
pour Internet**

augmentation en 2008 à 14% et 15% respectivement (2007 et 2006 : niveaux compris entre 5 et 10%).

En 2008, les institutions de formation tiennent toujours un rôle important pour dispenser les informations relatives au Chèque. Dans 31% des cas, ce sont elles qui ont conseillé aux personnes de solliciter cette mesure. Le réseau personnel participe de manière stable à hauteur de 28% à la diffusion de l'information. Le rôle joué par les médias semblent devenir négligeable au cours des ans (2008 : 4%, 2007 : 6% ; 2006 : 20% ; 2005 : 15%).

Le canal d'accès privilégié par 68% des bénéficiaires du Chèque reste la page de demande en ligne <http://www.ge.ch/caf/>, suivi par la Cité des Métiers et de la Formation pour 20% des Chèques octroyés. La préférence pour l'accès par Internet semble se stabiliser autour des 60%-70% après une forte croissance depuis la mise en place de ce canal en 2003.

**Délai de traitement
des demandes :
amélioration du
dispositif**

Pour le traitement administratif des demandes, la Loi fixe un délai de trois jours. En 2008, ce délai a été respecté dans 77% des cas (2007 : 64%, 2006 : 33%). L'importance de l'amélioration résulte d'une révision complète en 2006-2007 des procédures et moyens de traitement afin de les adapter aux difficultés du contexte : introduction de nouvelles règles de taxation fiscale, problèmes rencontrés lors des vérifications liées au revenu des personnes, augmentation annuelle de 10-15% du nombre de demandes, vérifications supplémentaires liées aux demandes adressées depuis 4 ans via Internet).

**Stabilisation
du nombre des
institutions
sollicitées**

Les Chèques se répartissent de manière très inégale sur 66 institutions formatrices. En 2008, 53% des personnes sollicitent l'IFAGE pour leur action de formation, 12% l'École club Migro, 8% l'Université ouvrière de Genève. Au total, 7 institutions mobilisent 84% du nombre de Chèque délivrés en 2008.

Le Chèque annuel de formation et l'offre globale de formation

Voir Annexe 2

En parallèle aux informations recueillies auprès des personnes, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) procède à une enquête auprès des institutions et établissements de formation (cf. Annexe 2). Cette enquête permet d'analyser l'évolution de l'offre de formation continue dans le canton et d'établir des analyses plus précises sur les modes d'utilisation du Chèque. Les institutions sont tenues de communiquer le nombre total de cours - accessibles ou non au CAF - offerts pendant l'année, ainsi que le nombre de personnes inscrites à ces actions de formation.

Rappelons ici l'observation exprimée dans nos rapports précédents : en dépit des progrès réalisés par les institutions pour fournir les données demandées, c'est davantage l'évolution des chiffres qui doit être considérée que leur valeur absolue dont la représentation est parfois imprécise. Certaines institutions comptabilisent par exemple des cours là où d'autres considèrent les unités capitalisables ou les modules qui les composent ; telle institution comptabilise des chiffres réels là où telle autre présente des estimations difficilement vérifiables.

En 2008, 79 institutions (idem en 2007, 84 en 2006) étaient enregistrées comme offrant des cours dont la taxe d'inscription pouvait être acquittée au moyen d'un Chèque annuel de formation. 46 d'entre elles ont retourné le questionnaire qui leur a été adressé, soit 58%. Ces 46 institutions représentent l'essentiel de l'offre à laquelle ont répondu les bénéficiaires de chèque (66% des cours pour lesquels des demandes de Chèque annuel ont été acceptées) et la quasi-totalité des cours fréquentés par les bénéficiaires d'un CAF (94%). 33 institutions interrogées (41%) n'ont pas fourni de données pour des motifs divers (faillite, cours offerts non réalisés, pas de bénéficiaires de CAF dans les cours, cours supprimés, retrait définitif de cours non signalés à l'administration).

**Un cours offert
sur 6 donne
accès au Chèque**

13'156 cours ont été offerts en 2008 (12'957 en 2007 ; 13'514 en 2006) par les institutions qui ont retourné le questionnaire. 2'218 d'entre eux, soit 17%, pouvaient donner accès au Chèque annuel (20% en 2007 ; 19%, en 2006).

Ces chiffres confirment la stabilisation observée en 2006. Les écarts avec l'année antérieure correspondent pour l'essentiel aux fluctuations entre le nombre de demandes d'agrément pour de nouveaux cours adressées à l'OFPC par les institutions, et les cours supprimés par les institutions ou retirés de la liste des cours donnant droit au chèque.

**Inscriptions payées
au moyen du
Chèque**

Selon les institutions qui ont répondu, au total près de 120'114 inscriptions (114'000 en 2007 ; 106'000 en 2006), accessibles – ou non – au financement par un CAF, ont été enregistrées. De ces inscriptions, plus de 20'00 concernaient des cours donnant droit au Chèque, soit 19%, cela en comparaison des 27% en 2007 et 26% en 2006. Dans 14% des cas (13% en 2007 et 2006), ces inscriptions ont été financées au moyen d'un CAF. On observe une tendance à la baisse du nombre de cours agréés et une stabilisation du nombre d'inscriptions financées au moyen d'un CAF.

**Proportion
importante de
Chèques dans le
domaine Technique
& artisanat**

C'est dans le domaine Technique & artisanat que la proportion de Chèques utilisés reste la plus importante (24% en 2008, 25% en 2007, 26% en 2006). Suivent les domaines «santé» en forte augmentation (14% en 2008, 6,5% en 2007, 6,3% en 2006), «Informatique» (13% en 2008, 16% en 2007, 20% en 2006), «Langues» (12% en 2008, 14% en 2007, 13% en 2006), et «Gestion et administration» (12% en 2008, 13% en 2007, 15% en 2006).

Ces proportions doivent être relativisées par rapport au nombre de CAF utilisés dans d'autres secteurs au profit des chiffres absolus, en particulier dans les domaines linguistique (3170 bénéficiaires de Chèque), gestion et administration (646 bénéficiaires) et informatique (391 bénéficiaires), domaines où le nombre de cours offert est beaucoup plus important.

**Davantage de
formations
de courte durée**

Le secteur Tourisme, hôtellerie & restauration repart à la hausse après le recul de 2007 (8% en 2008, 2,3% en 2007, 5,9% en 2006). Le secteur Social (2% en 2008, 5,9% en 2007, 7,7% en 2006) poursuit sa tendance à la baisse observée les années précédentes.

La proportion de Chèques utilisés pour des cours de plus de 100 heures est de 6,9% (6% en 2007 ; 6,3% en 2006).

Pour les cours de courte durée (moins de 50h), cette proportion est de 15% (17% en 2007 ; 20% en 2006).

Comme les années précédentes le CAF reste peu utilisé pour les formations de longue durée. Et comme les années précédentes on observe que pour les formations les plus longues l'intérêt du Chèque est moins attractif que les autres aides individuelles dont peuvent bénéficier les personnes (chéquier Qualifications+, allocations d'études, remboursement de taxes, prises en charge dans le cadre de l'assurance chômage).

Conclusion

Le taux d'accroissement de la demande de CAF observée les années précédentes a fléchi en 2008 en s'établissant à 10% contre 15% par an les quatre années passées.

En 2008, un peu plus de 1 personne faiblement qualifiée sur 5, ou ne présentant pas de qualifications reconnues en Suisse, a utilisé le Chèque (23% en 2008, 21% en 2007, 26% en 2006, 27% en 2005, 26% en 2004), soit une proportion comparable à celle occupée sur le plan cantonal par la même population. Ce résultat confirme le rôle incitateur du chèque sur ce public généralement sous-représenté dans les formations.

On observera que la mesure de l'impact du Chèque sur les personnes non qualifiées ou ne bénéficiant pas de qualifications reconnues permet d'apprécier si l'un des objectifs majeurs du dispositif est atteint. Afin de mieux estimer et vérifier cet impact, et afin de répondre à l'un des points soulevés par la CEPP¹, l'OFPC, en collaboration avec le Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique (DIP), analysera les données qui auront été collectées en 2009 auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires du CAF.

Les résultats et variations observés depuis l'introduction du dispositif CAF dépendent de nombre de facteurs fluctuants : offre, demande, conjoncture économique, marché de l'emploi, modalités mises en œuvre par les institutions pour enregistrer et traiter leurs données. Dès lors, le niveau de ces résultats ne peut pas être interprété avec pertinence qu'au seul regard de la valeur absolue des chiffres.

¹ CEPP (Commission externe d'évaluation des politiques publiques). *Évaluation du chèque annuel de formation sur mandat du Conseil d'Etat*. Genève : 2006 (<http://www.geneve.ch/cepp>)

Pour l'année 2008, l'examen des résultats et de leur évolution confirme les observations globales exprimées dans nos précédents rapports :

- L'accroissement, chaque année, du nombre de personnes qui, pour se former, ont recours au Chèque
- La proportion significative de personnes qui font appel au Chèque pour entreprendre des formations dans les domaines techniques, artisanaux et de l'administration, ainsi que pour des formations sanctionnées par un titre
- L'impact intéressant du Chèque auprès des personnes peu habituées à se former.

Rappelons également que :

- L'offre CAF n'est pas réservée à un public particulier. Les personnes peu ou pas qualifiées peuvent donc s'inscrire dans un environnement non stigmatisant, souvent incitatif et valorisant.
- Le financement de la demande engendre une adaptation continue de l'offre et la Certification qualité eduQua (obligatoire dès 2004 pour figurer sur la liste des institutions offrant des cours donnant accès au Chèque) accompagne cette adaptation.
- L'ouverture d'un espace spécifique de la Cité des Métiers et de la Formation a permis d'étendre l'activité de conseil qui intervient au moment où les personnes s'informent sur les conditions d'obtention du Chèque. Ce moment d'échange ouvre fréquemment sur un projet de formation plus large et mieux articulé avec la réalité du monde professionnel.

Année 2008

Chèque annuel de formation
Annexes

Annexe 1
Statistiques annuelles

Annexe 2
Données recueillies
auprès des institutions

Mai 2009



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Chèque annuel de formation

Annexe 1

Statistiques annuelles

Année 2008

Mai 2009



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Sommaire

Nombre total de demandes et nombre total de demandes acceptées _____ 5

Qui sont les personnes qui bénéficient d'un chèque annuel de formation ?

Sexe _____ 7

Age _____ 8

Nationalité _____ 9

Situation professionnelle _____ 10

Dernier niveau de formation acquis _____ 11

Secteur d'activité professionnelle _____ 12

Domaine de formation _____ 13

Action de formation suivie au cours des 12 derniers mois _____ 14

Motif de la demande de chèque annuel de formation _____ 15

Comment obtiennent-elles un chèque annuel de formation ?

Provenance de l'information _____ 16

Centre où la demande a été saisie _____ 17

Durée du traitement administratif _____ 18

Dans quelles institutions ?

Formations suivies par institution _____ 19

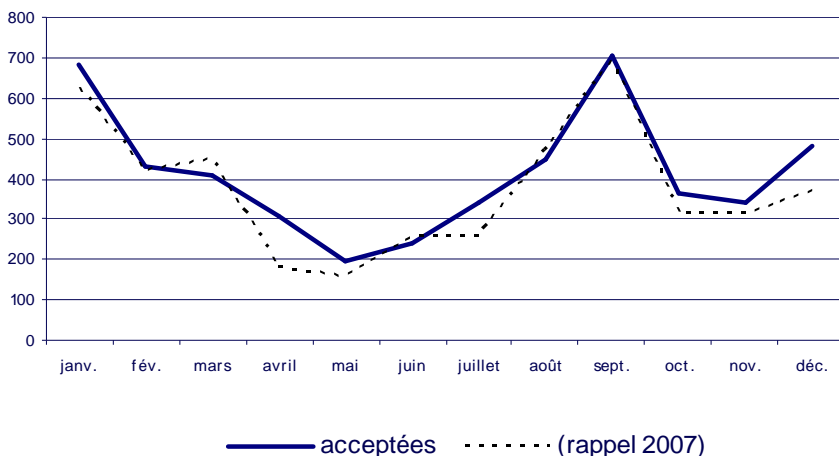
NB : Les pourcentages supérieurs à 10% présentés dans les tableaux sont arrondis à l'unité la plus proche (les sommes totales des pourcentages sont égales à 100 % à + ou - 1% près).

Les répartitions en % enregistrés du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 sont représentées en grisé sur les histogrammes.

Nombre total de demandes et nombre total de demandes acceptées

Demandes	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total
de chèques	959	623	574	457	283	342	505	712	1141	625	489	702	7412
année 2007	882	607	629	289	246	380	392	695	1008	521	474	531	6654
acceptées	683	431	408	306	194	238	344	446	706	362	343	482	4943
année 2007	625	417	445	181	159	259	259	471	692	316	314	370	4508

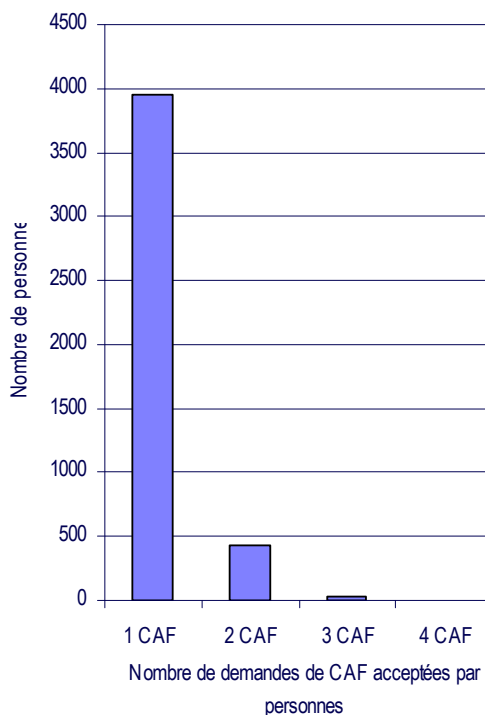
Demandes acceptées: 4943 (67% des demandes)



Remarque : les écarts supérieurs correspondent aux débuts des années civiles et scolaires.

Nombre total de demandes et nombre total de demandes acceptées

Nombre de demandes acceptées par personnes		
Nombre de CAF	Nombre de personnes	%
1 CAF	3960	89%
2 CAF	437	9.86%
3 CAF	35	0.79%
4 CAF	1	0.02%



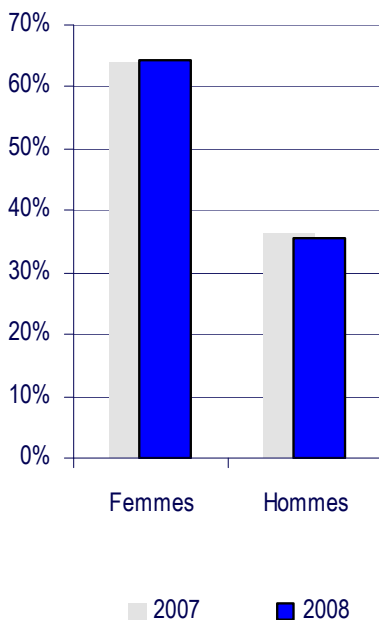
Nombre total de personnes : 4433 (2007: 4092; 2006: 3557)

Valeur moyenne des chèques annuels de formation correspondants: Frs 644.- (2007: 650.- ; 2006: 634.-)

Demandes acceptées selon le sexe

Femmes	3179	64%
Hommes	1764	36%
Total	4943	(100%)

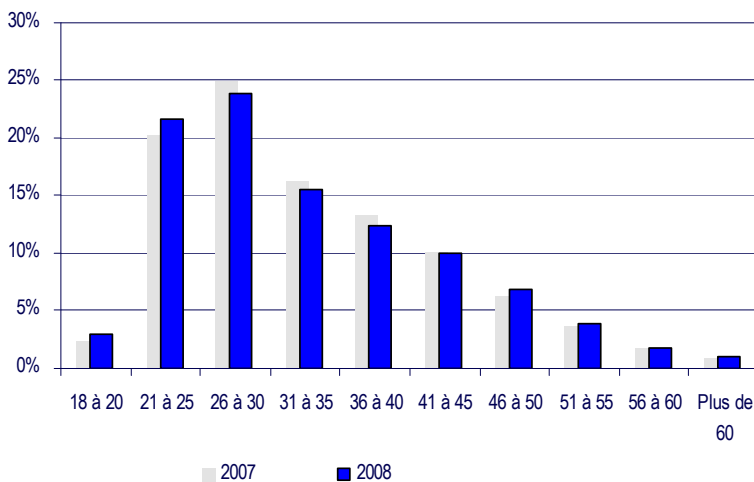
Répartition en %



Demandes acceptées selon l'âge

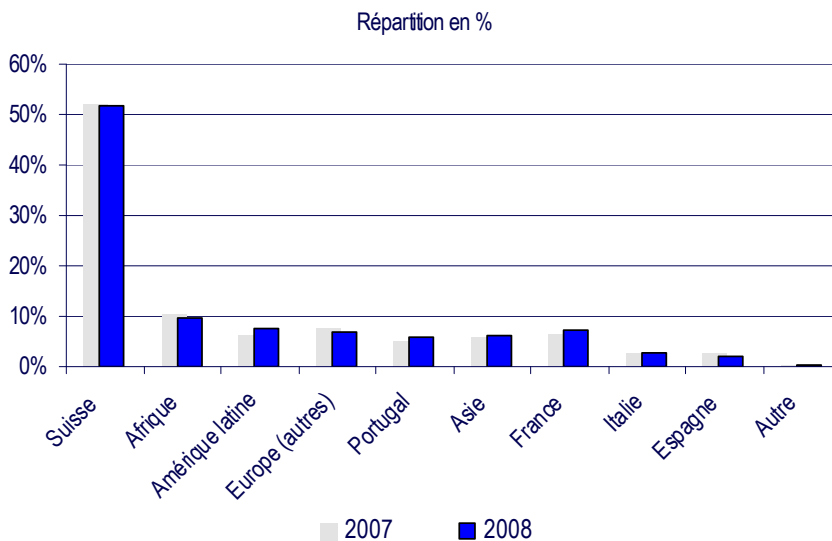
Ages	Nombre	%
18 à 20	146	3.0%
21 à 25	1067	22%
26 à 30	1180	24%
31 à 35	768	16%
36 à 40	611	12%
41 à 45	497	10%
46 à 50	340	6.9%
51 à 55	193	3.9%
56 à 60	89	1.8%
Plus de 60	52	1.1%
Total	4943	100%

Répartition en %



Demandes acceptées selon la nationalité

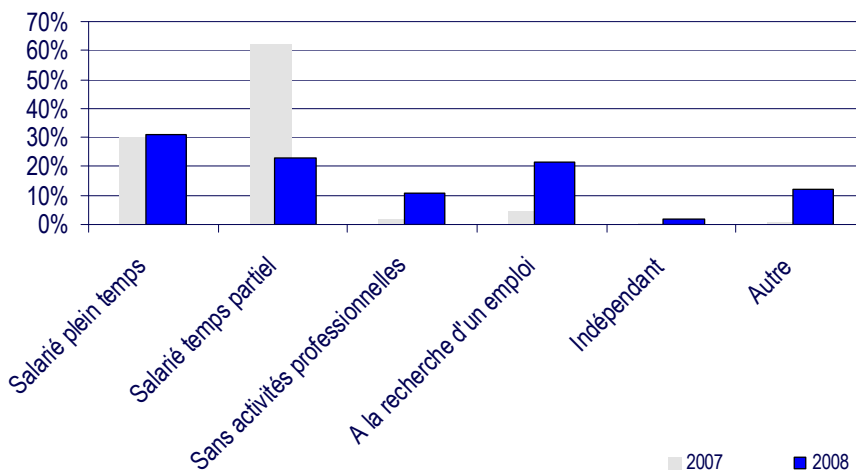
Nationalité	Nombre	%
Suisse	2550	52%
Afrique	473	10%
Amérique latine	373	8%
Europe (autres)	336	7%
Portugal	289	6%
Asie	306	6%
France	356	7%
Italie	128	3%
Espagne	108	2%
Autre	24	0%
Total exprimé	4943	100%



Demandes acceptées selon la situation professionnelle

Situation	Nombre	%
Salarié plein temps	1185	31%
Salarié temps partiel	880	23%
Sans activités professionnelles	421	11.0%
A la recherche d'un emploi	828	21.6%
Indépendant	62	1.6%
Autre	459	12.0%
Total exprimé	3835	100%
Non exprimé	1108	

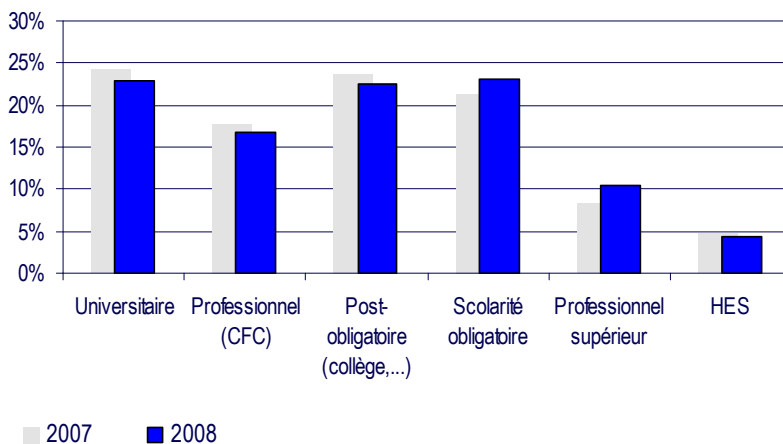
Répartition en %



Demandes acceptées selon le dernier niveau de formation acquis

Niveau de formation	Nombre	%
Universitaire	877	23%
Professionnel (CFC)	641	17%
Post-obligatoire (collège,...)	865	23%
Scolarité obligatoire	883	23%
Professionnel supérieur	398	10%
HES	168	4%
Total exprimé	3832	100%
Non exprimé	1111	

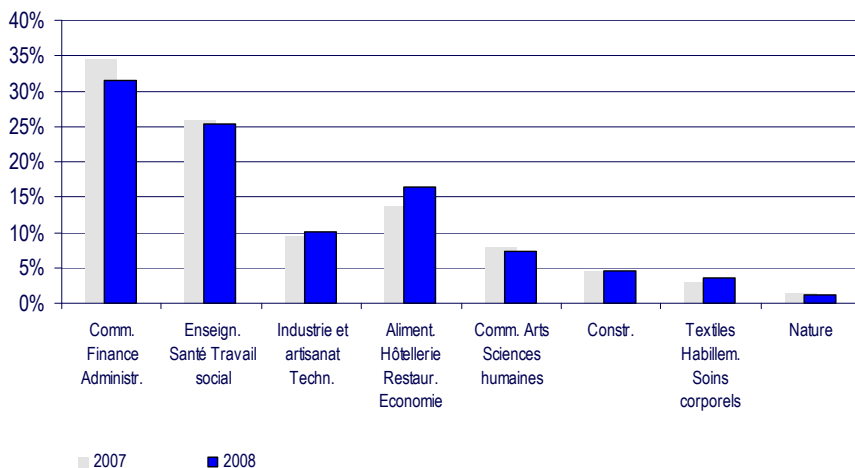
Répartition en %



Demandes acceptées selon le secteur d'activité professionnelle

Secteur d'activité	Nombre	%
Comm. Finance Administr.	859	31%
Enseign. Santé Travail social	690	25%
Industrie et artisanat Techn.	274	10%
Aliment. Hôtellerie Restaur.	451	17%
Comm. Arts Sciences humaines	199	7%
Constr.	126	5%
Textiles Habillem. Soins corporels	96	4%
Nature	33	1%
Total exprimé	2728	100%
Autre ou non exprimé	2215	

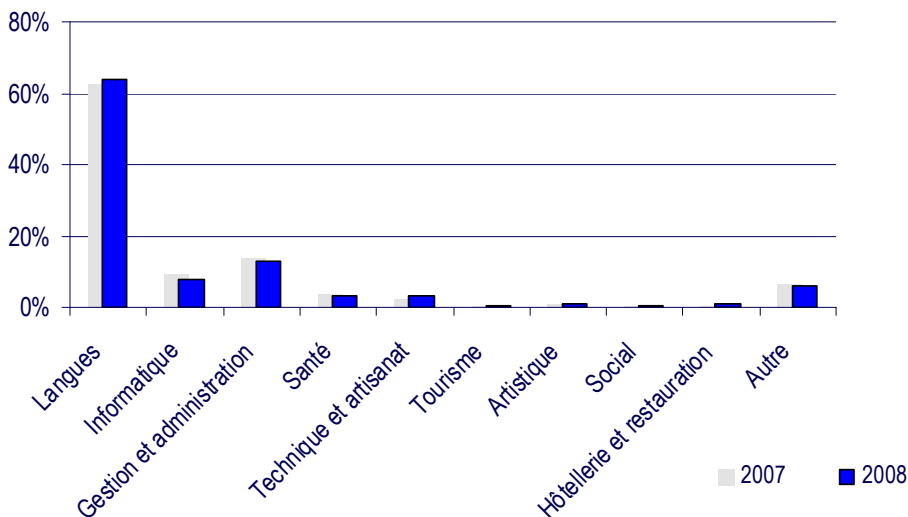
Répartition en %



Demandes acceptées selon le domaine de formation

Domaine de formation	Nombre	%
Langues	3170	64%
Informatique	391	8%
Gestion et administration	646	13%
Santé	162	3%
Technique et artisanat	149	3%
Tourisme	12	0%
Artistique	40	1%
Social	32	1%
Hôtellerie et restauration	52	1%
Autre	289	6%
Total	4943	100%

Répartition en %

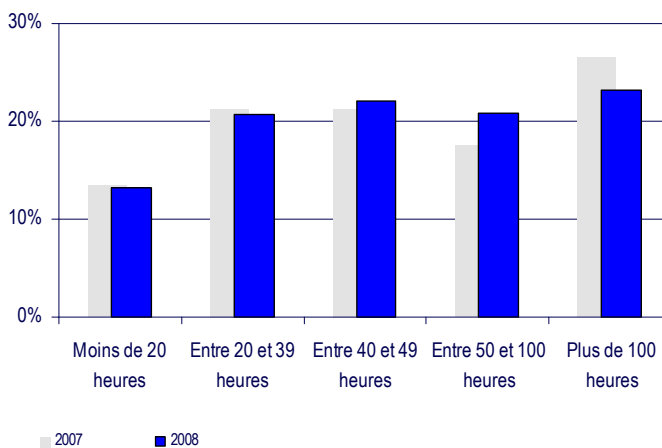


Demandes acceptées selon l'action de formation suivie au cours des 12 derniers mois

Population totale	4943
Ont suivi une formation dans les 12 derniers mois	1569
% de la population totale exprimée	32%

Durée de formation		
durant les 12 derniers mois	Nombre	%
Moins de 20 heures	207	13%
Entre 20 et 39 heures	324	21%
Entre 40 et 49 heures	345	22%
Entre 50 et 100 heures	327	21%
Plus de 100 heures	362	23%
Total exprimé	1565	100%
Non exprimé	4	
Total	1569	

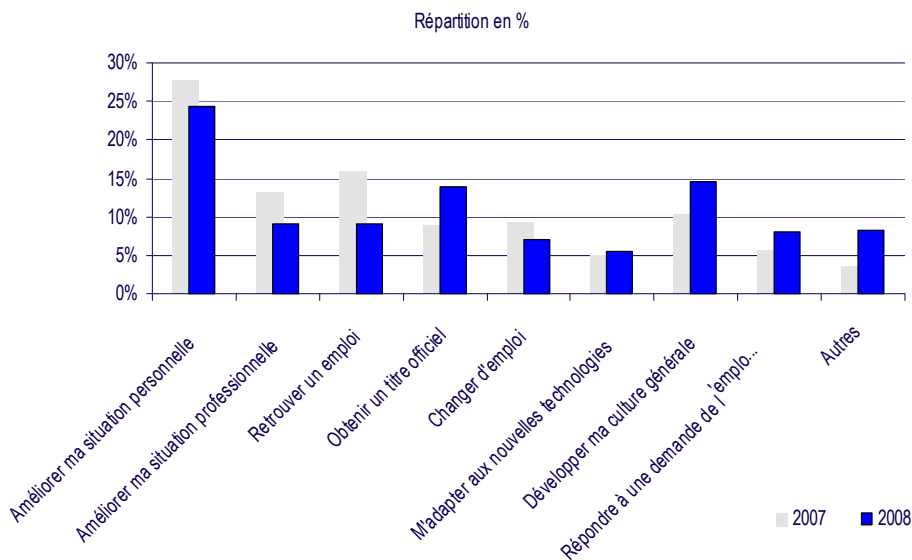
Répartition en %



Demandes acceptées selon le motif de la demande de chèque annuel de formation

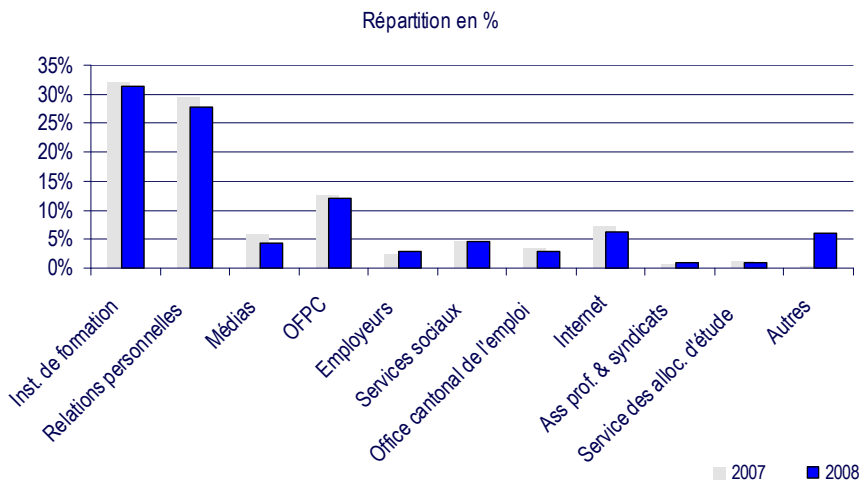
Motif	Nombre	%
Améliorer ma situation personnelle	2696	24%
Améliorer ma situation professionnelle	1009	9%
Retrouver un emploi	996	9%
Obtenir un titre officiel	1533	14%
Changer d'emploi	785	7%
M'adapter aux nouvelles technologies	607	5%
Développer ma culture générale	1619	15%
Répondre à une demande de l'employeur	895	8%
Autres	919	8%
Total exprimé*	11059	100%

(* plusieurs réponses possibles par personnes)



Demandes acceptées selon la provenance de l'information

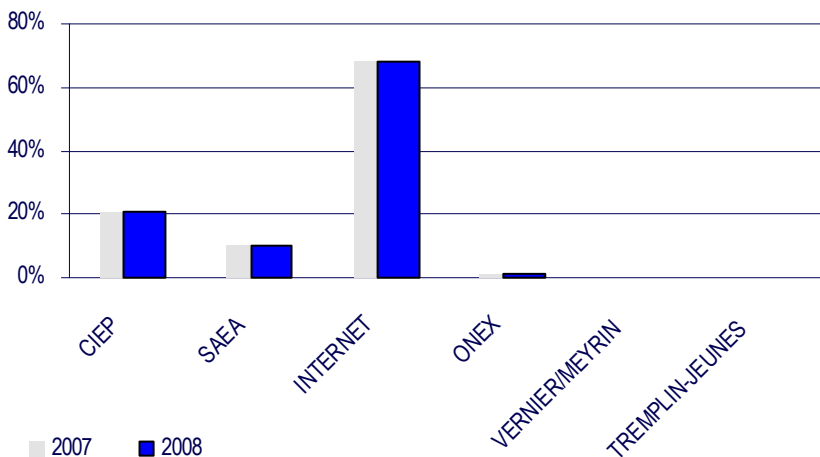
Provenance de l'information	Nombre	32%
Inst. de formation	1197	31%
Relations personnelles	1057	28%
Médias	170	4%
OFPC	457	12%
Employeurs	106	3%
Services sociaux	178	5%
Office cantonal de l'emploi	112	3%
Internet	235	6%
Ass prof. & syndicats	35	1%
Service des alloc. d'étude	37	1%
Autres	233	6%
Total exprimé	3817	100%
Non exprimé	1126	



Demandes acceptées selon le centre où la demande a été saisie

Centre	Nombre	%
CIEP	1012	20%
SAEA	512	10%
INTERNET	3348	68%
ONEX	52	1.1%
VERNIER/MEYRIN	8	0.2%
TREMPLEIN-JEUNES	11	0.2%
Total	4943	100%

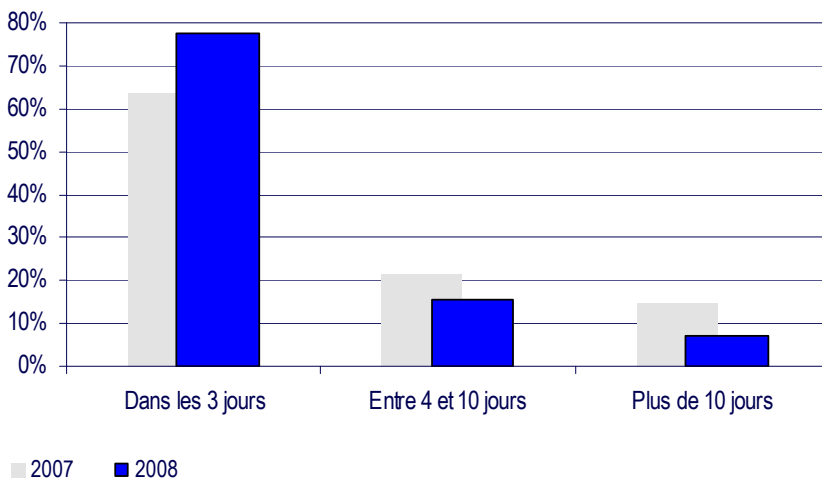
Répartition en %



**Demandes acceptées selon la durée
du traitement administratif**

Durée du traitement	Nombre	%
Dans les 3 jours	3830	77%
Entre 4 et 10 jours	761	15%
Plus de 10 jours	352	7%
Total exprimé	4943	100%

Répartition en %

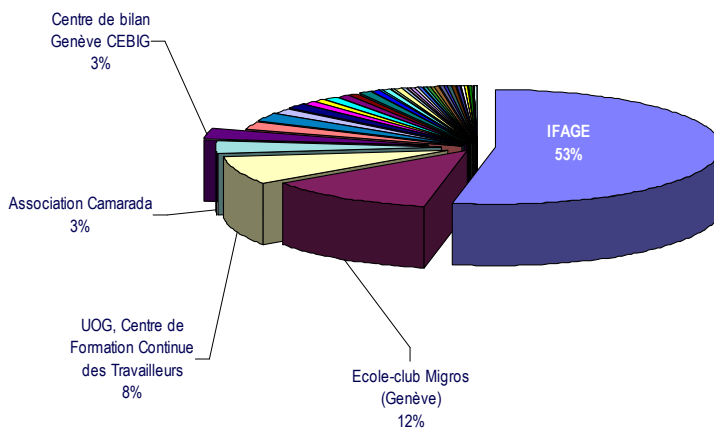


Demandes acceptées selon les formations correspondantes par institution

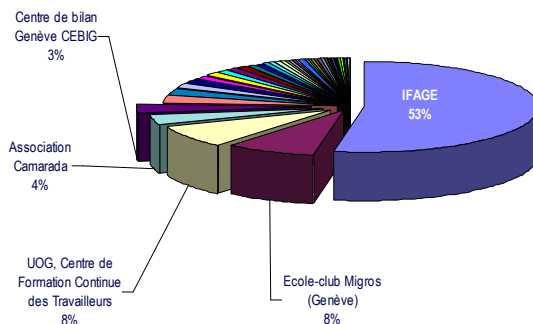
Institution	Nombre	%
Académie de Langues et de Commerce	19	0.38%
Active Languages	17	0.34%
ASC Ecole de langues	47	0.95%
ASI (section de Genève)	3	0.06%
ASIMCO SA	2	0.04%
Association Camarada	166	3.36%
Association Lire et Ecrire (section genevoise)	18	0.36%
Axecib (succursale de Genève)	6	0.12%
Bell Switzerland SA	2	0.04%
Berlitz School of Languages AG	7	0.14%
BrieF'R Formations	5	0.10%
CADSchool	4	0.08%
CEFCO Centre Formations Commerciales	40	0.81%
CEFOC (HETs)	19	0.38%
Centre de bilan Genève CEBIG	154	3.12%
Centre de suggestopédie	7	0.14%
Challenge Optimum S.A.	1	0.02%
Collège pour adultes Alice Rivaz	9	0.18%
Croix-Rouge genevoise, Secteur santé et formation	48	0.97%
Ecole & Quartier	11	0.22%
Ecole Bénédicte	3	0.06%
Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP)	6	0.12%
Ecole d'ingénieurs (EIG, Genève)	3	0.06%
Ecole du Centre naturopathique	17	0.34%
Ecole Hôtelière de Genève	2	0.04%
Ecole internationale de shiatsu, Genève	7	0.14%
Ecole Persiaux	16	0.32%
Ecole-club Migros (Genève)	599	12.12%
Espace santé Esclarmonde SA	48	0.97%

Institution (suite)	Nombre	%
Esth'Elite S.A.	1	0.02%
Femmes et Profession	10	0.20%
Fits Sarl	7	0.14%
Français pour tous	13	0.26%
Haute école d'Art et de Design (HEAD)	1	0.02%
Hautes écoles Spécialisées (HES-Ge)	5	0.10%
Hospice général Formation et développement RH	1	0.02%
HP Formation	13	0.26%
HUG Centre de formation continue	3	0.06%
IDC Institut de coaching	3	0.06%
IFAGE	2626	53.13%
ImagineR Software	10	0.20%
INECLA	23	0.47%
INFO-CAD	1	0.02%
INFORCO	1	0.02%
INGESCO	3	0.06%
INLINGUA	27	0.55%
Institut de formation Maria Montessori	1	0.02%
Institut Jacques-Dalcroze	1	0.02%
Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)	10	0.20%
IT School	3	0.06%
L'Atelier	2	0.04%
LINGUAVIVA SA	79	1.60%
Make Up Natural Sarl	1	0.02%
MDP Formation	6	0.12%
Satom, IT & Learning Solutions	1	0.02%
Sight & Sound Formation SA	107	2.16%
Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève	48	0.97%
Soprotec S.A.	1	0.02%
Supercomm Languages	5	0.10%
Université de Genève, Formation Continue	115	2.33%
UOG, Centre de Formation Continue des Travailleurs	393	7.95%

Institution (suite)	Nombre	%
Virgile Formation	4	0.08%
VM Institut Supérieur	38	0.77%
Voie F	18	0.36%
Wall Street Institute	75	1.52%
WWF Centre de formation	1	0.02%
Total	4943	(100%)



Rappel 2007



Chèque annuel de formation

Annexe 2

**Données recueillies
auprès des institutions**
Année 2008

Mai 2009



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Sommaire

Données générales	
Cours pouvant donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation.....	5
Chiffres globaux.....	6
Situation suite à l'introduction du chèque annuel de formation	
Offre de cours.....	7
Nombre d'inscriptions.....	8
Parcours suivis par les bénéficiaires d'un chèque annuel de formation	
Répartition des personnes.....	9
Personnes ayant obtenu un titre à l'issue d'un cours.....	9
Durée des cours.....	10

Cours pouvant donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Qui dispense la formation continue ?

(Selon la loi sur la formation continue des adultes C2 08, article 4, alinéas 1 et 2)

- a) les établissements de l'enseignement public post obligatoire;
- b) les collectivités publiques qui dépendent de l'Etat et les établissements de droit public;
- c) les établissements subventionnés ou privés reconnus au sens de l'article 6 alinéa 2 de la loi sur l'encouragement;
- d) les institutions réputées d'utilité publique, définies dans le règlement d'application de la loi sur la formation du 1^{er} juillet 1987;
- e) les associations professionnelles représentatives de professions et/ou formations réglementées au plan fédéral, intercantonal ou cantonal;
- f) d'autres institutions pour les formations agréées par la commission de réinsertion professionnelle instituée par la loi sur le service de l'emploi et la location de services, du 18 septembre 1992, article 16, alinéa 2, lettre d).

Un établissement ou une institution ne figurant pas dans la liste ci-dessus peut être pris en considération pour autant que l'enseignement proposé s'inscrive dans les buts définis par la loi sur la formation continue, pour autant qu'il ne puisse pas être dispensé par les établissements déjà mentionnés et pour autant que l'établissement ou l'institution soit au bénéfice d'une autorisation préalable selon les dispositions légales ou réglementaires sur l'enseignement privé.

Quels sont les cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation ?

(selon le règlement d'application de la loi sur la formation continue, C2 08.01, article 17)

Les cours d'une durée minimum de 40 heures dont le contenu répond au moins à l'un des trois critères suivant :

- Formation nécessitant comme prérequis un diplôme (type CFC) lié à une formation professionnelle de base spécifique.
- Formation nécessitant comme prérequis une pratique professionnelle, ou ayant un objectif de réinsertion professionnelle.
- Formation destinée spécifiquement aux adultes qui répond aux critères de transversalité (langue, informatique, culture générale).

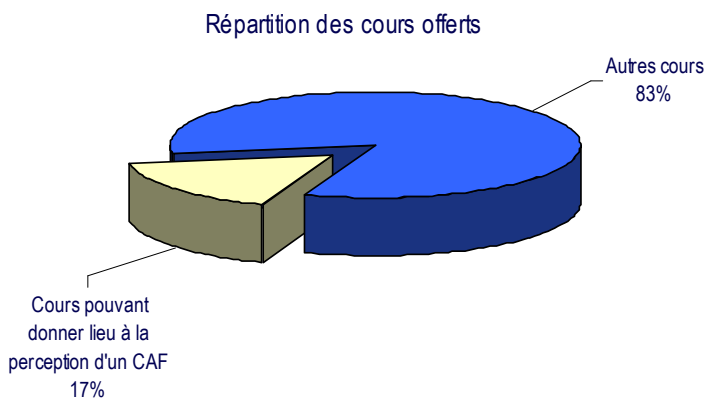
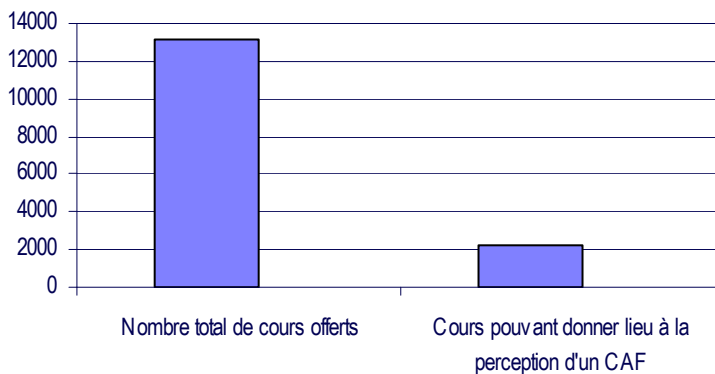
Ces cours sont répertoriés par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Chiffres globaux

- **Nombre d'institutions qui ont offert, en 2008, des cours dont la fréquentation pouvait donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation (CAF) :** 79
- **Nombre d'institutions offrant des cours, en 2008, pour lesquels des demandes de CAF ont été acceptées :** 66
- **Nombre de questionnaires retournés par les institutions :** 46
- **Représentation des données traitées :**
58% des institutions ayant offert des cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF.
70 % des institutions offrant des cours pour lesquels des demandes de CAF ont été acceptées.
94% des demandes de CAF acceptées en 2008.

Offre de cours

Offre	
Nombre total de cours offerts	13156
Cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF	2218

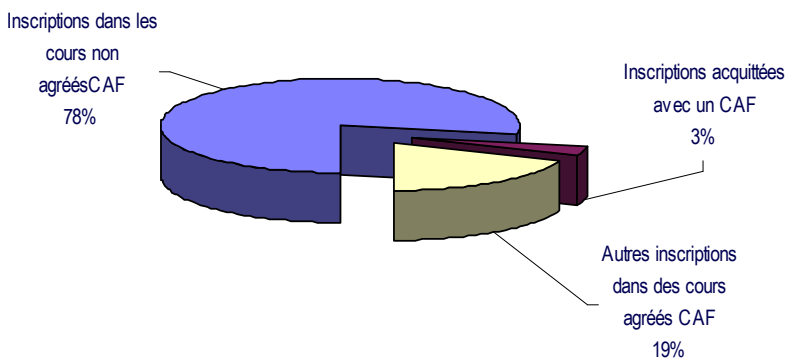


Nombre d'inscriptions

Inscriptions		%
Nombre total d'inscriptions	120114	
Inscriptions dans les cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF	22703	19%
Inscriptions acquittées avec un CAF	3820	14% (*)

(*) % d'inscription dans les cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF

Répartition des inscriptions



Répartition des personnes par type de cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Type de cours	Ensemble des inscriptions	Bénéficiaires d'un CAF	%
Technique et artisanat	504	123	24%
Santé	790	112	14%
Tourisme, Hôtellerie, Rest.	597	49	8%
Gestion et administration	4640	555	12%
Informatique	2019	271	13%
Langues	19779	2391	12%
Social	723	17	2%
Artistique	153	14	9%
Autres	3254	288	9%
Total	32459	3820	12%

Personnes ayant obtenu un titre à l'issue d'un cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Titres	Titres délivrés	Bénéficiaires d'un CAF	%
Certificats	4532	694	15%
Diplômes	2870	157	5.5%
Certificats de modules	2950	727	25%
Attestations de participation	8494	1222	14%
Total	18846	2800	15%

Durée des cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Inscriptions	Entre 40 et 49 heures	Entre 50 et 100 heures	Plus de 100 heures	Total
Nombre total d'inscriptions	9112	12513	8776	30401
Inscriptions acquittées avec un CAF	1344	1821	604	3769
%	15%	15%	6.9%	12%